

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE AVENUE DES OISEAUX, RUE DES ALOUETTES, RUE DES ORTOLANS, RUE DES BERGERONNETTES, RUE DES GRIVES

N° 2026-022TVX

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande du responsable des services techniques municipaux, en charge des travaux d'élagage, avenue des oiseaux, rue des ortolans, rue des alouettes, rue des bergeronnettes et rue des grives, en agglomération, sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Les services techniques municipaux sont autorisés à effectuer des travaux d'élagage avenue des oiseaux, rue des ortolans, rue des alouettes, rue des bergeronnettes et rue des grives, en agglomération, sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE, du 26/05/2026 au 05/06/2026 inclus.
- ARTICLE 2 :** Les deux sens de circulation sont concernés, avec un empiètement sur la chaussée et un maintien de largeur de voie de 3 mètres durant les travaux ainsi qu'une interdiction de stationner et dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds avec une vitesse limitée à 30 kilomètres par heure.
- ARTICLE 3 :** Les services techniques municipaux sont chargés d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par les services techniques municipaux.
- ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par les services techniques municipaux.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- Mr le Commandant de la COB de Soustons,
 - Mr le Responsable des Services Techniques,
 - Mr le Responsable de la Police Municipale,
 - Mr le Commandant du Centre de Secours de Saint Vincent de Tyrosse,

Fait à Saint Geours de Marenne, le 21 mai 2026

**P/Le Maire,
L'Adjoint Délégué
Damien GARAT,**

